



SYNTHÈSE

© CODIFAB & FBF

Année publication : 2026

Synthèse VEM 2025 à partir des données 2024



Réalisé par :



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Financé par :



CODIFAB
Développement des Industries Françaises
de l'Ameublement et du Bois

RÉALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles:



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr



France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt-bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 24 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

Pour en savoir plus : www.franceboisforet.fr



OBJECTIF ET CONTEXTE

L'actualisation du Tableau Emploi-Ressource (TER) de la Veille Économique Mutualisée de la filière Forêt-Bois (VEM-FB) est essentielle pour permettre aux acteurs de la filière forêt-bois de suivre avec précision les évolutions économiques du secteur. Le présent travail vise à mettre à jour les données 2024 à partir de la version restructurée du TER. Outil de référence, il fournit chaque année des indicateurs structurants (valeur ajoutée, emploi et flux interbranches) indispensables à la compréhension des dynamiques de la filière.

L'objectif de ce travail d'actualisation est de mettre à jour le TER avec les données 2024, Il tient compte du décalage temporel propre à la disponibilité des sources statistiques mobilisées, notamment l'Enquête Annuelle de Production (EAP) de l'INSEE, publiée mi-décembre 2025, et la base de données sur la récolte de bois de l'Agreste, disponible depuis novembre 2025.

Cette actualisation s'effectue selon un processus structuré en plusieurs étapes, en cohérence avec la nouvelle version de la VEM :

- **Estimation de la production et des flux de commerce international** (importations et exportations) pour chaque branche du TER, à partir des données disponibles les plus récentes ;
- **Équilibrage de la matrice TER** (à l'aide de la méthode RAS¹) qui ajuste les flux d'offre et de demande de chaque branche de la filière bois (mis à jour pour 2024) de façon que les ressources totales soient égales aux emplois totaux pour chaque ligne et chaque colonne. La matrice est ensuite convertie en volumes (m³ ou tonne) grâce aux « prix normés² » afin de faciliter la lecture et la comparaison des flux entre secteurs ;
- **Contrôle de la cohérence des résultats obtenus**, une fois les résultats d'équilibrage obtenus, un travail de contrôle est mené pour vérifier leur cohérence : les chiffres sont confrontés aux tendances conjoncturelles et aux évolutions connues de la filière forêt-bois (par exemple, si l'outil indique une hausse de 30 % de la consommation de bois d'œuvre alors que l'Agreste signale une baisse de la récolte, le résultat est investigué avant validation). Les données validées sont ensuite mises en forme pour être intégrées et visualisées sur le site de la VEM-FB.

¹ Méthode de réajustement matriciel

² Il s'agit de rapports entre les prix payés par les entreprises de la filière et les prix de marché observés tous acheteurs confondus. Ces ratios sont conçus spécialement pour la VEM-FB.



PRINCIPAUX RÉSULTATS

SYNTHESE / VEM fonctionnement 2025

En 2024, la filière forêt-bois enregistre une baisse de près de 4 Mds€ (soit -5,1 % par rapport à l'année 2023) de sa production en valeur, qui passe de 77,1 Mds€ en 2023 à 73,1 Mds€. Cette baisse observée s'explique principalement par la forte récession du marché de construction, dont l'activité a chuté de 6,6 % en volume en 2024 (données FFB). Le marché du bâtiment, qui représente 48 % des débouchés de la filière forêt-bois, a connu une contraction importante, entraînant mécaniquement une baisse de la demande en matériaux bois.

Dans le même temps, le secteur du bois-énergie (9 % de la production de la filière) a été doublement fragilisé : d'un côté, une baisse de la demande liée à un hiver 2024 plus doux et à la normalisation des prix de l'énergie après la crise de 2022, et de l'autre, un recul de l'offre en produits connexes de 17 % entre 2023 et 2024 (données Agreste), ces derniers constituant une part importante de l'approvisionnement en bois-énergie. Cette contraction de l'offre en produits connexes (sciures, écorces, chutes de bois) s'est conjuguée à un essoufflement de la demande sur le marché des équipements domestiques de chauffage au bois (poêles et chaudières à granulés ou à bûches) dont les ventes ont nettement reculé sur la même période³.

Concernant l'amont de la filière, la valeur de la récolte de grumes et billons destinés au sciage, au placage ou au déroulage a légèrement progressé en 2024, avec une hausse estimée à 45 M€ par rapport à 2023. Cette amélioration tient essentiellement à l'effet prix, car le volume total de la récolte s'est contracté de 2,7 % entre 2023 et 2024 selon les données Agreste. Du côté de l'amont, les approvisionnements en bois-énergie ont également reculé de 6 %, sous l'effet d'une baisse des volumes de bois ronds destinés à la transformation énergétique ainsi que des rondins et bûches directement consommés par les ménages et les réseaux de chaleur.

Pour la première transformation, la filière a enregistré un recul notable de la production de sciages de chêne, dont les volumes ont diminué de 15 % entre 2023 et 2024, ce qui a pesé de manière significative sur la production globale de sciages. Toutefois, la baisse la plus marquée concerne les produits connexes non destinés à la trituration⁴, en particulier les sciures commercialisées et les plaquettes de scierie, qui affichent respectivement des reculs de 34 % et 16 % en volume.

³ Étude annuelle d'Observ'ER et de l'ADEME sur le marché 2024 des appareils domestiques de chauffage au bois

⁴ Il s'agit des sciures et écorces commercialisées ainsi que les plaquettes et les chutes de scieries.



PRINCIPAUX RÉSULTATS

Dans les activités de seconde transformation et l'aval de la filière, les évolutions observées en 2024 montrent des dynamiques contrastées. Les travaux de charpente enregistrent un repli de 7 % en valeur par rapport à 2023, tandis que le segment de la fabrication de menuiseries extérieures subit une baisse encore plus marquée, avec une diminution de 15 % de la valeur de production. Ces reculs traduisent une faiblesse persistante de la demande de bois de construction et de charpente, dans un contexte de crise du bâtiment qui s'est aggravée en 2024. Les mises en chantier de logements ont ainsi atteint un plancher historique de 253 000 unités, un niveau inédit depuis 1954, après une chute cumulée de près de 40 % sur deux ans (d'après la FFB⁵).

Malgré une production globale de la filière en 2024 inférieure à celle de 2023, les échanges internationaux ont montré une amélioration notable. En effet, le déficit commercial de la filière s'est réduit, traduisant un contexte extérieur plus favorable. Cette amélioration résulte principalement de la baisse des importations (-3,9 % par rapport à 2023) conjuguée à une stabilité des exportations, permettant ainsi de renforcer la position commerciale du secteur. Au total, le déficit commercial s'établit à 9,1 Mds€ en 2024, soit une diminution de 8,76 % par rapport à l'année précédente.

1. LA VALEUR AJOUTÉE ET L'EMPLOI DE LA FILIÈRE

En 2024, la valeur ajoutée⁶ de la filière forêt-bois française a diminué de 5 % par rapport à 2023, soit une baisse de 1,5 Md€. Cette diminution s'explique principalement par un recul de la production, lui-même lié à l'aggravation de la crise que traverse le secteur de la construction. À cela s'ajoute un ralentissement notable de l'activité liée au bois énergie, qui contribue également à la baisse observée.

La filière forêt-bois emploie au total environ 418 260 Emplois à Temps Plein (ETP) en 2024, soit une perte de 325 ETP par rapport à 2023, ce qui représente une quasi-stabilité de l'emploi global. Dans le même temps, la productivité apparente du travail⁷ diminue par rapport à 2023 et retrouve son niveau de 2022, à 68 k€ par ETP. Ce recul s'explique par une contraction de la valeur ajoutée plus forte que la baisse de l'emploi : les entreprises ont maintenu leurs effectifs malgré la chute de l'activité.

⁵ Fédération Française du Bâtiment, [Bilan 2024 et prévisions 2025 dans le bâtiment](#)

⁶ La valeur ajoutée est la richesse créée par une entreprise ou un secteur au cours de son activité. Elle correspond à la différence entre la valeur de ce qu'elle produit (son chiffre d'affaires) et le coût des biens et services qu'elle a consommés pour produire (ses consommations intermédiaires).

⁷ La productivité apparente du travail mesure l'efficacité économique du travail. Elle correspond à la valeur ajoutée produite par emploi. Plus elle est élevée, plus chaque salarié contribue à la création de richesse.



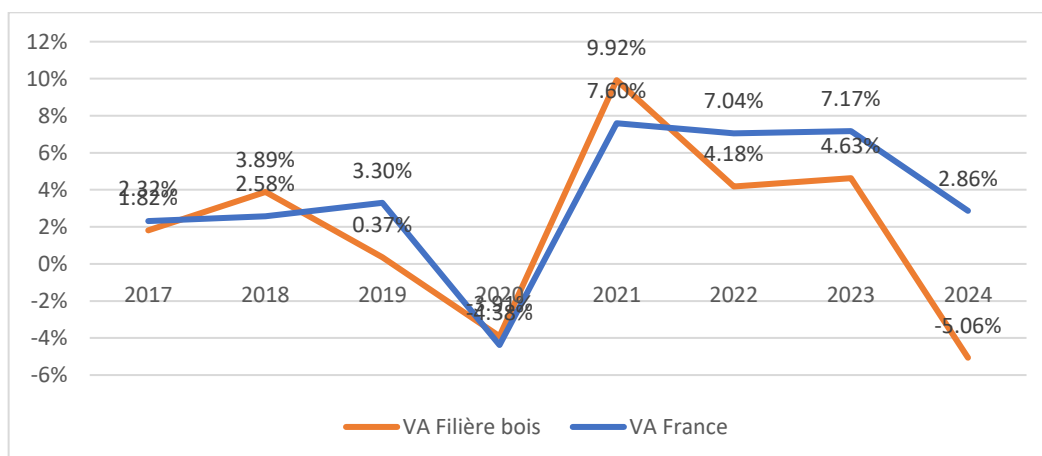
PRINCIPAUX RÉSULTATS

Tableau 1 : L'emploi et la valeur ajoutée de la filière de 2017 à 2024

Année	VA (Mds €)	Nombre d'ETP	Productivité apparente du travail (en k€/ETP)
2017	25	379 141	66
2018	26	392 702	66
2019	26,1	394 967	66
2020	25,1	393 892	64
2021	27,6	415 535	66
2022	28,7	417 133	69
2023	30	418 585	72
2024	28,5	418 260	68

La figure 1 retrace l'évolution annuelle de la valeur ajoutée de la filière forêt-bois comparée à celle de l'économie française entre 2017 et 2024. Entre 2023 et 2024, la valeur ajoutée du secteur recule de 5 %, un repli largement lié à la crise du bâtiment et au ralentissement du marché du bois-énergie. Cette contraction, significative pour la filière, a contribué à modérer la croissance annuelle de la valeur ajoutée au niveau national, qui progresse en 2024 mais à un rythme moins soutenu que lors des deux années précédentes.

Figure 1 : Taux de croissance annuel de la valeur ajoutée française et celle de la filière forêt-bois (2017 à 2024)



Source : Calculs de la VEM et INSEE⁸, 2026.

⁸ Valeur ajoutée par branche | Insee

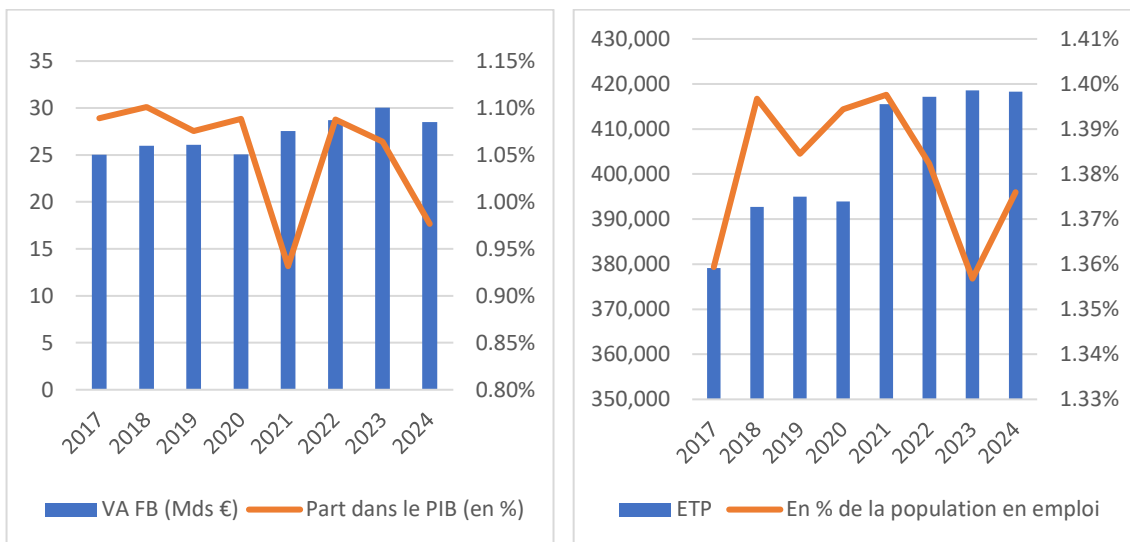


PRINCIPAUX RÉSULTATS

La valeur ajoutée de la filière forêt-bois représente une part de la richesse créée par l'ensemble de l'économie française (0.98 % en 2024). Le graphique ci-dessous illustre le poids relatif de la filière par rapport à la valeur ajoutée nationale, permettant de visualiser sa contribution au tissu productif français et son évolution dans le temps.

Le PIB qui correspond à la somme de toutes les valeurs ajoutées de l'économie, corrigée des impôts et subventions sur les produits. Les graphiques ci-dessous mettent en regard la part de la VA de la filière forêt-bois dans le PIB, ainsi que la part des emplois de la filière (en nombre d'ETP) dans la population active française.

Figure 2: Poids de la valeur ajoutée et de l'emploi (ETP) de la filière forêt-bois rapportés à la croissance économique nationale et au taux d'emploi en France, entre 2017 et 2024.



Source : Calculs de la VEM et INSEE⁹, 2026.

Entre 2023 et 2024, la part de la valeur ajoutée de la filière forêt-bois dans l'économie nationale recule légèrement, passant de 1,06 % à 0,98 % du PIB, traduisant une croissance moins dynamique que celle de l'ensemble de l'économie française. L'emploi, pour sa part, demeure globalement stable en proportion de la population en emploi, malgré une légère diminution du nombre d'ETP en 2024.

2. INDICATEURS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

En 2024, le solde du commerce extérieur de la filière bois s'établit à -9,1 milliards d'euros, en amélioration de 8,76 % par rapport à 2023. Cette évolution favorable s'explique par une baisse des importations de 3,9 % et d'une légère hausse des exportations de 0,5 % par rapport à 2023, ramenant les échanges au même niveau que celui de 2021.

⁹ [Les comptes de la Nation en 2024 - Insee Première - 2053](#)



PRINCIPAUX RÉSULTATS

Figure 3 : Evolution des importations et des exportations de la filière forêt-bois de 2016 à 2024

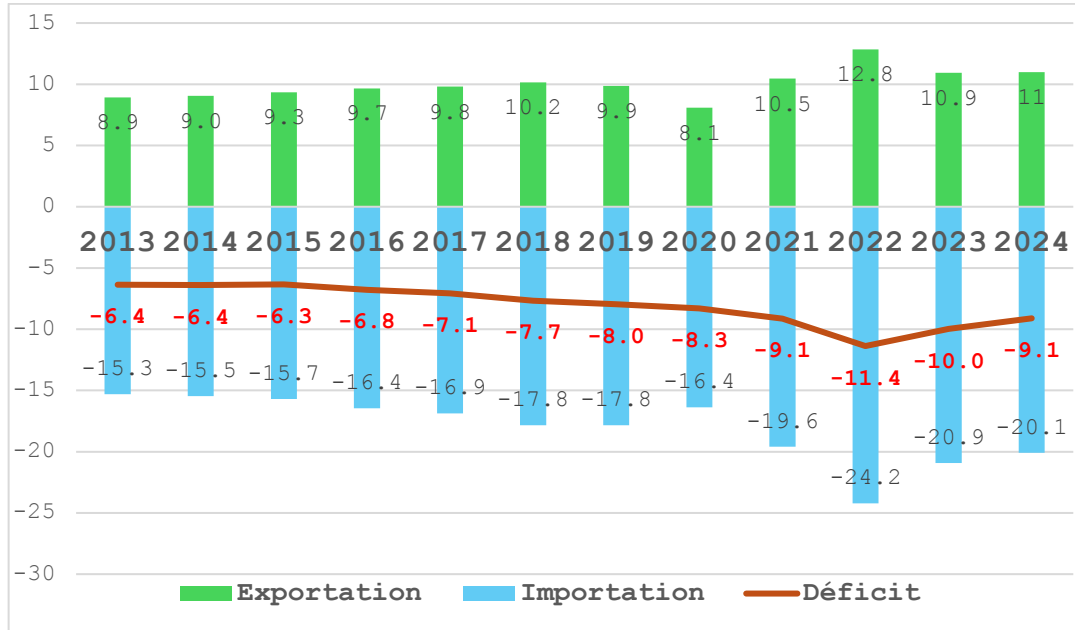
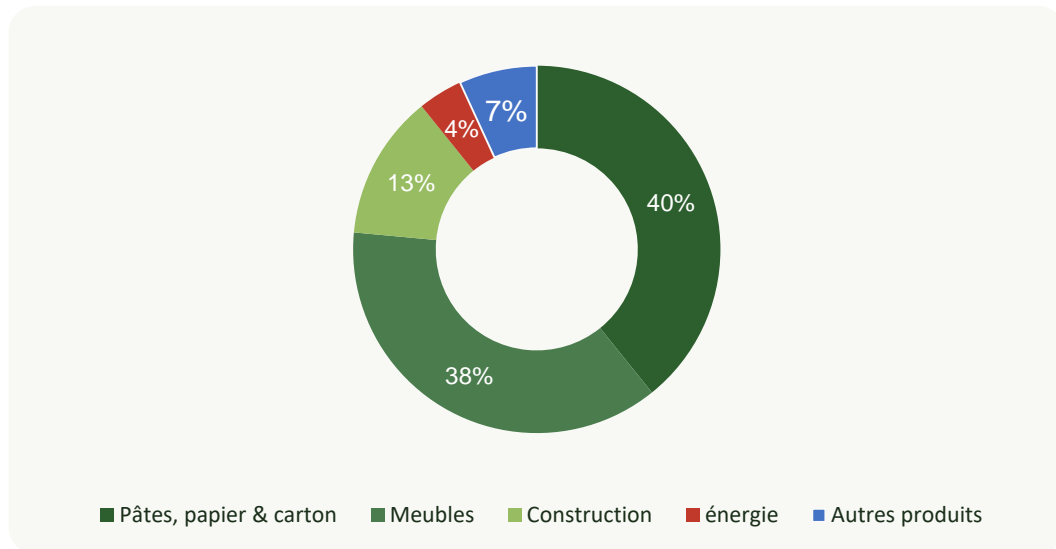


Figure 4 : Répartition du déficit commercial de la filière forêt-bois par marché en 2024



NB : La somme des pourcentages dans ce graphique est égale à 102 % par ce que le secteur « Emballage bois » a réalisé un excédent de 2 % en 2024.

Le redressement du solde commercial de la filière bois est porté principalement par deux marchés : les pâtes, papiers et cartons (40 % du déficit), dont le déficit recule de 11 %, et la construction (13 % du déficit), qui enregistre une baisse du déficit de -10 %. Le meuble, pourtant responsable de 38 % du déficit, ne contribue que marginalement avec une réduction de 5 %. Les autres produits (9 % du déficit) affichent eux aussi une amélioration de 6 %.



PRINCIPAUX RÉSULTATS

Ces gains sont partiellement atténués par le bois-énergie, dont le déficit, bien que marginal (4 %), progresse de 2 %. À l'inverse, le marché de l'emballage renforce son excédent de 35 %, apportant une contribution positive, quoique modeste (3 % du solde).

3. TAUX DE COUVERTURE DE LA DEMANDE PAR L'OFFRE NATIONALE

La filière forêt-bois présente un taux de couverture de la demande intérieure par l'offre nationale¹⁰ atteignant 60 %, cela signifie qu'elle couvre sa demande intérieure par la production réalisée sur le territoire français, quels que soit l'origine du bois. Ce taux est nettement plus élevé que pour la production manufacturière (35 %), ce qui traduit une meilleure capacité à alimenter son propre marché. En revanche, elle est nettement moins tournée vers l'export (27 % pour la filière forêt-bois contre 37 % de la production manufacturière), confirmant son ancrage prioritaire sur le marché domestique.

Le taux de couverture des exportations par les importations atteint 55 % pour la filière forêt-bois, contre 84 % pour l'ensemble de la production manufacturière. Concrètement, pour 100 € de produits bois importés, la filière n'en exporte que 55 €, ce qui traduit une capacité nettement plus faible à compenser ses achats à l'étranger. Cette situation révèle un déficit commercial structurel plus prononcé que dans l'industrie manufacturière et une dépendance accrue aux fournisseurs internationaux.

Ce déséquilibre reflète une insuffisance de production nationale — en volume ou en adéquation avec la demande — pour contrebalancer les importations : près de la moitié des flux entrants ne trouvent pas d'équivalent à l'export, ce qui pèse durablement sur le solde commercial de la filière.

Tableau 2: État du commerce extérieur de la filière forêt-bois en 2024

2024	Filière bois	Production manufacturière
Taux de couverture de la demande par l'offre nationale	60 %	35 %
Taux d'exportation	27 %	37 %
Taux de couverture des exportations	55 %	84 %

¹⁰ $\text{Prod-Exp}/\text{Prod+Imp-Exp} \times 100$. Il mesure la capacité de la production nationale à satisfaire la consommation intérieure, toutes origines confondues.



4. VALEUR AJOUTÉE PAR MARCHÉ DE DESTINATION FINALE

En 2024, la valeur ajoutée de la filière forêt-bois a baissé de 5% par rapport à celle de 2023, cependant, les dynamiques de ses marchés finaux restent hétérogènes. Les activités de production forestière, de transformation et de mise en œuvre de produits bois¹¹ de la filière forêt-bois alimentent six marchés de destinations finales (construction, meuble, énergie, emballages bois, pâte, papier et carton et autres produits) à hauteur de 24,1 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 84 % de l'ensemble de la création de richesse de la filière forêt-bois¹². Les activités transversales à la filière, comme le commerce de gros et de détails ainsi que les services, représentent 4,5 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 16 % de l'ensemble.

En 2024, les parts des valeurs ajoutées par marchés finaux restent stables par rapport leur niveau en 2023 : le marché de la construction reste le principal contributeur à la valeur ajoutée de la filière forêt-bois, représentant à lui seul 51 % de la valeur ajoutée totale du secteur. Il englobe l'ensemble des usages du bois dans la construction neuve, la rénovation, l'agencement des espaces commerciaux ainsi que dans les ouvrages de génie civil.

Le marché des pâtes, papiers et cartons, qui englobe notamment les articles et emballages en papier ou carton, contribue à hauteur de 19 % à la valeur ajoutée de la filière forêt-bois.

Le marché de l'énergie industrielle, collective ou individuelle, représente 12 % de la valeur ajoutée, en ne prenant en compte que la part commercialisée. Le marché de l'emballage bois, avec la tonnellerie représente 7 % de la VA. Enfin, le marché du mobilier en bois, qui représente 6 % de la valeur ajoutée, est resté globalement stable en 2024.

¹¹ Les autres produits, qui ne sont pas majoritairement à base de bois, ne font pas partie de la filière forêt-bois (exemple : les meubles en métal, les menuiseries en aluminium, ...).

¹² Cela exclut les services (comme les transports) et le commerce qui sont associés à ces activités et marchés finaux.



PRINCIPAUX RÉSULTATS

Tableau 3: Parts des valeurs ajoutées par marchés finaux en 2024

2024	Mds €	% total	% (hors commerces et services)
Construction	12,3	84 %	51 %
Autres produits	1,1		5 %
Emballage bois et carton	1,7		7 %
Energie	2,8		12 %
Meuble	1,5		6 %
Pâte, papier et carton	4,6		19 %
Commerces et services	4,5	16 %	

5. EMPLOI DIRECT PAR MARCHÉ DE DESTINATION FINALE

En 2024, la filière forêt-bois emploie 418 260 personnes en équivalent temps plein (ETP). La répartition des emplois directs en équivalent temps plein par marchés de destination est proche de celle de la valeur ajoutée.

Tout comme pour le graphique précédent, les activités de production forestière, de transformation et de mise en œuvre de produits bois de la filière forêt-bois alimentent cinq marchés de destinations finales. Ceux-ci représentent environ 355 515 emplois directs (ETP), soit 85 % des emplois directs de la filière.

Les ETP représentés ici excluent les emplois liés aux services (transports, conseils, ...) et aux commerces qui sont associés à ces activités et marchés finaux. Les activités transversales à la filière comme le commerce de gros et de détails ainsi que les services représentent 62 750 emplois directs (ETP), soit 15 % de l'ensemble des emplois de la filière.

Ainsi, la filière forêt-bois valorise un même matériau bois en satisfaisant simultanément plusieurs marchés indépendants. Dans son ensemble, cette multitude de débouchés permet à la filière d'avoir une forte résilience face aux évolutions conjoncturelles de tel ou tel marché. Par ailleurs, en complément de ceux existants, émergent de nouveaux marchés comme la chimie verte qui sont de réels relais de croissance.



PRINCIPAUX RÉSULTATS

Sur ces 355 515 d'ETP directs en 2024 (hors services) :

- Le marché de la construction, qui inclut tout le bois dans la construction, la rénovation, l'agencement des lieux de ventes et le génie civil, en représente la moitié (52,5 %).
- Le marché de l'emballage bois avec la tonnellerie en rassemble 14,5 %.
- Le marché de pâte, papier et carton embauche près de 11,5 % des ETP de la filière.
- Le marché de l'énergie industrielle, collective ou individuelle concentre 11 % de ces emplois ;
- Le marché du meuble à base de bois en représente 6,5 %.
- Le marché des autres produits qui rassemble les produits manufacturés à base de bois (instruments de musique, cercueils, jeux et jouets, cintres, ...) en concentre seulement 4 % ;

Tableau 4: Nombre d'ETP et part d'emploi par marché de destination finale en 2024

2024	ETP	% (hors commerce)
Construction	186 491	52,5 %
Emballage bois	51 845	14,5 %
Pâte, papier et carton	40 756	11,5 %
Energie	39 165	11 %
Meuble	23 096	6,5 %
Autres produits	14 163	4 %
Commerces et services	62 745	
Total	418 260	

6. VALEUR AJOUTÉE ET EMPLOI DIRECT PAR ACTIVITÉ

En 2024, près de la moitié de la valeur ajoutée et de l'emploi (en ETP), est créée par les activités de « production et transformation de produits bois » et plus d'un-tiers est créée par les activités de « mise en œuvre de produits bois ». Le reste (un-sixième) revient aux commerces et services. La répartition de la valeur ajoutée par activité est globalement en ligne avec la répartition des emplois.



PRINCIPAUX RÉSULTATS

Le poids de la production et de la transformation du bois est comparable aux parts de la mise en œuvre et des services, ce qui suggère un certain équilibre dans la création de valeur entre les différentes activités de la filière. En particulier, la part importante des activités de mise en œuvre de produits bois, qui sont non délocalisables, apporte un débouché de proximité aux activités de production.

De plus, la grande pluralité des emplois présents dans la filière, de l'industrie lourde à l'artisanat, du sylviculteur à l'agent immobilier ou l'enseignant chercheur met en exergue la représentativité de la filière bois dans les chaînes de valeur de l'économie française.

Tableau 5: Parts de la valeur ajoutée et de nombre d'ETP par activité en 2024

2024	VA (en %)	ETP
Production et transformation de produits bois	50,1 %	47,1 %
Mise en œuvre de produits bois	34,2 %	37,9 %
Commerces et services	15,6 %	15 %
Total	28,5 Mds€	418 260 ETP

7. DESTINATIONS DE L'ACTIVITÉ DE TRANSFORMATION DE PRODUITS BOIS

La production et les importations des branches de l'activité « production et transformation de produits bois » sont soit destinées à d'autres activités de transformation en France (consommation intermédiaire), soit destinées à la consommation finale en France, soit exportées. Ce tableau montre l'origine, française ou importée, des produits bois selon leur usage final.

Tableau 6: Destination des activités de production en 2024

2024	France	Import
Consommation intermédiaire	57%	43%
Consommation finale	61%	39%
Exportation	100%	-



PRINCIPAUX RÉSULTATS

Ce tableau se lit de la façon suivante :

- Pour la consommation intermédiaire (produits utilisés comme intrants par d'autres industries), 57 % proviennent de la production nationale et 43 % sont importés — une dépendance aux imports relativement élevée pour des approvisionnements industriels.
- Pour la consommation finale (produits achetés directement par les ménages ou les entreprises), la production française couvre 61 % de la demande, les 39 % restants étant importés.
- Les exportations sont, par définition, intégralement issues de la production nationale (100 %).

8. VALEUR AJOUTÉE DES ACTIVITÉS PAR MARCHÉ DE DESTINATION FINALE

En 2024, l'activité de mise en œuvre de produits bois¹³ représente 9,2 milliards d'Euros, soit 75 % de la valeur ajoutée générée par le marché de la construction dans la filière. Avec l'énergie bois, ce sont les seuls marchés où le périmètre de la VEM inclut la mise en œuvre. D'ailleurs, dans le marché de l'énergie, cette activité de mise œuvre correspond à la branche « 60 - Travaux d'installation de chauffage au bois » qui a été ici classifiée comme « mise en œuvre » par convention, elle représente 0,56 milliards d'Euros, soit 20 % de la valeur ajoutée du marché énergie.

Tableau 7: Valeur ajoutée des activités par marché de destination finale (en Mds€)

2024	Construction	Autres produits	Emballage bois	Energie	Meuble	Pâte, papier et carton
Production et transformation de produits bois	3,1	1,1	1,7	2,27	1,5	4,6
Mise en œuvre de produits bois	9,2			0,56		
Total (24.1 Mds € hors commerces et services)	12,3	1,1	1,7	2,83	1,5	4,6

¹³ Les autres produits ne font pas partie de la filière bois (exemple : les meubles en métal, les menuiseries en aluminium, ...).



9. EMPLOIS PAR ACTIVITÉ ET MARCHÉ DE DESTINATION FINALE

Très proche de la figure précédente, l'activité de mise en œuvre de produits bois représente près de 78 % des emplois directs dirigés vers la construction. Avec l'énergie, ce sont les seuls marchés où le périmètre de la VEM inclut la mise en œuvre. Dans le cas de l'énergie, cette activité correspond à la branche « 60 - Travaux d'installation de chauffage au bois » qui a été ici classifiée comme « mise en œuvre » par convention.

Ce graphique est un approfondissement de l'approche marché¹⁴ (cf. graphique « Emplois directs par marchés de destinations finales ») où l'on met en avant les activités décrites précédemment. Ces cinq marchés représentent 85 % des emplois directs (ETP) de la filière. Cela exclut les services (transports, entreposages, conseils...) et le commerce qui sont associés à ces activités et marchés finaux. Les 15 % restants proviennent de la catégorie « commerces et services transversaux ». Cette catégorie transversale à tous les marchés inclut le commerce de gros et de détails ainsi que les services transversaux.

Tableau 8: Nombre d'ETP des activités par marché de destination finale

2024	Construction	Autres produits	Emballage bois	Energie	Meuble	Pâte, papier et carton
Production et transformation de produits bois	41 826	14 162	51 845	25 225	23 096	40 756
Mise en œuvre de produits bois	144 666	0	0	13 940	0	0
Total (355 515 ETP hors commerces et services)	186 491	14 162	51 845	39 165	23 096	40 756

10. PART DE BOIS FRANÇAIS EN VOLUME PAR FILIÈRE D'USAGE

Les différents produits de la consommation finale française des filières d'usage « bois énergie » et « bois d'œuvre » sont réalisés avec une part importante de bois provenant de ressources françaises (produits de la forêt, produits connexes de scieries et bois recyclés). Il s'agit donc de filières à dominantes locales avec les retombées socio-économiques et environnementales associées : emplois et valeur ajoutée créés dans les territoires, émissions de carbone réduites...

¹⁴ Construction, meuble, énergie, emballage bois, pâte, papier et carton et autres produits.



PRINCIPAUX RÉSULTATS

La part du bois français est différente selon les filières d'usage, sa variation par rapport à 2023 se présentant comme suit :

	2023	2024
Filière d'usage ¹⁵ bois d'œuvre	65%	66%
Filière d'usage bois d'industrie	25%	24%
Filière d'usage bois énergie	81%	79%

L'ensemble de ces indicateurs demeure globalement stable. La part du bois français reste inchangée en 2024 pour la filière d'usage bois d'œuvre, confirmant une situation d'équilibre. En revanche, les filières utilisant du bois d'industrie et du bois-énergie enregistrent une légère contraction de leurs parts respectives, signe d'un ajustement progressif des approvisionnements ou d'une évolution des dynamiques de marché au sein de ces segments.

¹⁵ Une filière d'usage désigne l'ensemble des secteurs économiques qui utilisent un même matériau ou une même ressource.



VALORISATION

L'actualisation de la VEM 2024 offre une lecture renouvelée et plus précise de la situation économique de la filière forêt-bois. Elle intègre la restructuration du TER conduite en 2023 (révision des coefficients techniques interbranches, ajustement des périmètres de branches, mise à jour des prix normés, ainsi qu'ajout ou remplacement de branches) et permet de diffuser sur le site de la VEM les dernières tendances des marchés et segments de marché. Cette mise à jour actualise, branche par branche, la valeur ajoutée, l'emploi en ETP et les flux de commerce international pour l'année 2024.

L'équilibrage de la matrice TER rend également possible la production de diagrammes de Sankey retraçant les échanges interbranches de flux physiques au sein de la filière. Ces représentations offrent aux acteurs une vision claire de la circulation de la ressource bois, depuis la récolte jusqu'à la fabrication des produits finis, en passant par les étapes de première et de seconde transformation.

POINTS CLEFS

Quatre lettres de communication « Le Saviez-vous ? » sont produits dans le cadre de cette convention :

- LSV n°11 : 69 % du bois d'œuvre (en volume) utilisé pour la transformation ou destiné à l'exportation provient des forêts françaises.
- LSV n°12 :
- LSV n°13 :
- LSV N°14 :

Accès aux résultats complets de cette étude :

www.codifab.fr

www.fcba.fr